Date de mise en ligne : 25 octobre 2024

VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00139 du** 18 OCT. 2024
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à

	Madame SENOT SYLVIE
Domicilié (e)	79bis Rue Gambetta
	94190 Villeneuve-Saint-Georges
En vue de la réalisation :	Division de la parcelle en vu de construire
Sur un terrain sis	79bis Rue Gambetta
Cadastré	AK225

Villeneuve-Saint-Georges, le 18 OCT 2024

Le Maire

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la 3ème Adjointe au Logement
et de l'Urbanisme,
Kati CABELLIC

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné .... Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00139** du 18 OCT. 2024 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,